

LA LUTTE DE CLASSES SOUS LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

BOURGEOIS ET «BRAS-NUS»

1793-1797

par Daniel GUÉRIN (1904-1988)

Extraits du chapitre 11: «liquidation des hébertistes» (tome 2)

§ - LES JACOBINS CONTRE LES SOCIÉTÉS POPULAIRES DES SECTIONS.

Contre la menace que faisaient planer sur elle les sociétés sectionnaires, la bourgeoisie réagit vivement. Une lutte prolongée mit aux prises les sociétés populaires des sections, leur *Comité central*, d'une part, les Jacobins et leur satellite, le *Club électoral de l'Évêché*, de l'autre.

Robespierre, en personne, engagea l'attaque. Dans son discours du 21 novembre contre les déchristianisateurs, il utilisa perfidement le fait que le louche Proly avait réussi à s'introduire dans le *Comité central* des sociétés populaires. On ne pouvait honnêtement attribuer à cet aventurier ni la paternité ni le monopole des sociétés sectionnaires et de leur *Comité central*. Ce fut pourtant ce que fit l'orateur. Affectant de confondre la personne de Proly avec le mouvement des masses, il tenta de jeter le discrédit sur les sociétés populaires elles-mêmes: «*Le même seigneur, s'écria-t-il, a fondé une cinquantaine de clubs populaires, pour tout bouleverser et pour perdre les Jacobins*» (1). Le surlendemain, 23 novembre, on lut aux Jacobins une lettre par laquelle le *Comité central* des sociétés populaires se plaignait que la *Société des Jacobins* ne fût pas représentée dans son sein. Démarche hardie, car elle renversait les rôles: jusqu'alors la *Société des Jacobins* avait eu le privilège de fédérer autour d'elle toutes les sociétés populaires. Un nommé Casalis s'étonna qu'il existât à Paris d'autre centre de sociétés que les Jacobins. Terrasson déclara que cette société pouvait devenir «*liberticide*». Il demanda une commission pour l'examiner et obtenir son extinction, ce qui fut arrêté (2).

Après la chute des hébertistes, il apparut cependant que même les comités révolutionnaires, ces noyaux sur lesquels croyaient pouvoir s'appuyer les Jacobins, contenaient nombre d'extrémistes (voir plus loin).

De son côté, le *Club central des Électeurs* (ou *Club électoral*) siégeant à l'Évêché, fief de Dufourny, prit ombrage de ce nouveau venu, installé dans le même local et dont le nom pouvait être confondu avec le sien. Dès le 17 novembre, des membres de ce club dénoncèrent au *Conseil général* de la Commune «*une association qui prend la qualification de Comité central et dont les assemblées leur paraissent d'autant plus suspectes que ces assemblées se tiennent à huis clos*». Le Conseil renvoya la dénonciation à l'administra-

(1) *Gazette nationale ou le Monteur universel*, 18, 509.

(2) Aulard, *La société des Jacobins*, 5, 531.

tion de police (3). Le 28, le *Club des Électeurs* de l'Évêché dénonça, aux Jacobins cette fois, «un prétendu club central, qui lui est voisin et qui tient ses séances secrètes» (4).

Il y eut une accalmie, puis le 26 décembre, aux Jacobins, Robespierre ouvrit à nouveau le feu contre les sociétés sectionnaires: «*Les sociétés prétendues populaires, s'écria-t-il, multipliées à l'infini depuis le 31 mai, sont des sociétés bâtarde, qui ne méritent pas ce nom sacré*». Dufourny appuya l'attaque: «Les sections ont voulu se donner un lustre en formant des sociétés populaires... Plusieurs ont été admises trop légèrement... Le but coupable de ceux qui ont formé ces sociétés populaires est prouvé par les moyens qu'ils ont tentés pour former un autre centre à l'Évêché, où il s'est tenu des assemblées secrètes... C'eût été commencer la guerre civile, et cette réunion de commissaires prouve que les intentions n'étaient pas pures... Robespierre, reprenant la parole, perdit toute mesure: «*Le peuple existe-il chaque jour dans les sociétés populaires? Non. Beaucoup d'intrigants les composent, quelques patriotes y paraissent, quand ils ont le temps d'y assister... Mais le peuple n'est pas là. Lorsque les oisifs ou les malveillants délibèrent dans ces sociétés, le peuple est dans les ateliers... Le peuple est-il dans une multitude de sociétés particulières, qu'il plaît aux agents des puissances étrangères de former?... Non, le peuple n'est pas là; c'est l'Autriche, c'est la Russie qui y sont*». L'odieuse calomnie était lâchée: les sociétés sectionnaires étaient «à la solde de l'étranger» (5). Au lendemain de cette séance, le 31 décembre, l'observateur Charmont notait: «On prétend que la Société des Jacobins veut faire supprimer les nouvelles sociétés populaires, afin d'être la seule maîtresse» (6).

Le cours «modérantiste» inauguré par Robespierre suscita, on s'en souvient, un vif mécontentement parmi les sans-culottes. A la mi-janvier, tous les rapports de police signalaient l'effervescence entretenue par les sociétés populaires des sections. Aussi, le 27 janvier, les sociétés sectionnaires furent-elles, une fois de plus, sur la sellette aux Jacobins. Dufourny - toujours lui - mena l'attaque: «*J'ai déjà dit ce qu'il fallait penser des sociétés sectionnaires de Paris qui s'isolent dans un petit arrondissement... Les intrigants des sections ont voulu avoir des sociétés. Elles n'ont pas demandé l'affiliation; elles ont voulu former un Comité central à l'Évêché, en opposition à la Société des Jacobins. Citoyens, ayez les yeux ouverts sur les sociétés sectionnaires et sur leur projet de Comité central...*». Sur quoi les Jacobins décidèrent de retirer leur affiliation aux sociétés formées après le 31 mai et de ne plus reconnaître de sociétés sectionnaires mais seulement des sociétés générales, non limitées à la circonscription d'une section mais ouvertes à des citoyens habitant n'importe quel point de la capitale (7). Toujours ingénieuses, les sociétés sectionnaires essayèrent de tourner la nouvelle règle en se réunissant à plusieurs ensemble (8).

A la fin de janvier, l'opinion bourgeoise était très montée contre les sociétés populaires et des mesures contre elles étaient dans l'air. L'observateur Le Harivel écrivait, le 28: «*On parle beaucoup de la dissolution très prochaine des sociétés populaires. Les Comités de Salut public et de Sûreté générale ont, dit-on, grandement raison de provoquer cette dissolution; c'est le seul moyen de concentrer l'autorité dans un seul et unique point*» (9). Latour-Lamontagne, le 29: «*C'est par une nouvelle manœuvre des malveillants qu'on a vu s'élever de tous côtés un si grand nombre de sociétés populaires, qui sont devenues le refuge de l'intrigue et de l'aristocratie. Ce sont autant de petits châteaux-forts dont la République est hérissée... On a déjà fait la motion de raser toutes les places qui ne sont pas nécessaires à notre défense: que toutes les sociétés populaires dont l'utilité ne sera pas également reconnue soient enveloppées dans la même proscription*» (10). Rolin, écrivait le 31, qu'une fois les sociétés fraternelles des sections supprimées, les choses en iraient mieux et l'on ne craindrait plus la guerre civile (11).

Le 5 février, le *Club électoral de l'Évêché*, toujours à l'instigation de Dufourny, discuta, une fois de plus, «sur le danger des sociétés sectionnaires et sur le moyen le plus prompt et le plus sûr de les dissoudre» (12). L'attitude de Dufourny provoqua la colère des ouvriers qui composaient la société populaire de la section des Arcis. L'un d'eux «dit que Dufourny, qui était à la tête de ceux qui étaient à présent les ennemis des so-

(3) *Les Affiches de la Commune*, n°145, 18-11-93.

(4) Aulard, *La société des Jacobins*, 5, 538.

(5) *Ibidem*, 570-81.

(6) Caron, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 2, 101.

(7) Aulard, *La société des Jacobins*, 5, 626.

(8) *Ibidem*, 649. (Dufourny - 9-2-94).

(9) Caron, *Paris pendant la Terreur, rapports des agents secrets du Ministère de l'Intérieur*, 3, 194.

(10) *Ibidem*, 211-2.

(11) *Ibidem*, 261.

(12) *Ibidem*, 369 (observation Grivel, 7-2-94).

ciétés populaires de Paris, finirait par être guillotiné» (13). A la mi-février, le Club de l'Évêché nomma quatre commissaires pour faire un rapport sur les motifs rendant nécessaire la suppression des clubs sectionnaires (14). Quelques jours après, le même Club décida de présenter une pétition à la Convention en vue d'obtenir leur dissolution. Rapportant cette nouvelle, l'observateur Béraud, écrivait, le 28 février, que le Club avait commis «un acte de justice et d'humanité: de justice, en ce qu'il détruira une espèce d'autorité qui aurait un jour fait agir la Convention les armes à la main...» (15).

Devançant les décisions du pouvoir, la section des Piques (comme par hasard celle de Robespierre) donna l'exemple de la soumission. Un de ses commissaires déclara, dès le 10 février: «La grande quantité des sociétés populaires deviendrait peut-être une confusion dans l'ordre et la marche salulaire de la Société des Jacobins; il vaut mieux que nous soyons nous-mêmes frappés de nullité plutôt que d'entraver une minute le mouvement sauveur de la société-mère» (16).

Mais le pouvoir attendit, pour se risquer à dissoudre les sociétés populaires parisiennes, que le rapport des forces entre bourgeois et bras nus se fût modifié. Il ne s'y décida qu'après la liquidation des hébertistes.

(13) *Ibidem*, 364 (observation Bacon, 7-2-94).

(14) *Ibidem*, 369 (observation Grivel, 17-2-94).

(15) *Ibidem*,

(16) Walter, *Histoire de la Terreur*, 71.